RÈGLEMENT (1/4)

ARTICLE 1 - Organisation
ULTRA RUN ASIA organise sa première course au Mexique, Etat de Chihuahua, dans la zone des canyons « *Cañon del Cobre* », faisant partie de la chaine de montagnes «*Sierra Madre Occidental* », la sierra Tarahumara, au milieu des populations indigènes Tarahumaras, nom traduit en espagnol de la communauté indigène locale, les coureurs Rarámuri : **« *Ultra Run Rarámuri* » du 22 au 30 avril 2016**. Cette première édition réunira environ 30 coureurs et quelques accompagnants.

ARTICLE 2 - Description générale
Il s'agit d'une course à pied en individuel sur une distance d'environ 200 km non stop, en allure libre avec 6 CP tous les 30 km environ. Dans chaque CP, le coureur pointera son passage (arrivée et départ) sur la feuille mise à sa disposition, pourra se ravitailler en eau et nourriture et se reposer. Durée totale de l'épreuve : 96 heures maximum.

ARTICLE 3 - Prescritions générales
La course se déroulera en conformité avec le règlement de l'épreuve auquel tous les coureurs s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur inscription.

ARTICLE 4 - Conditions d'admission des concurrents
La course est ouverte à toute personne majeure, des deux sexes, de toute nationalité, répondant aux exigences du présent règlement et titulaire d'un certificat médical attestant de son aptitude à l'épreuve ainsi que d'un électrocardiogramme effectué obligatoirement en janvier 2016, suivant le modèle au dossier. L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un coureur sans avoir à en justifier.

ARTICLE 5 - Accompagnant
Les personnes intéressées pour suivre l'épreuve peuvent s'inscrire comme accompagnant. Quelques activités spécifiques leur seront organisées (voir le détail du programme dans le document en ligne).

ARTICLE 6 - Déroulement de l'épreuve – Programme
Voir le détail du programme dans le document en ligne. Pour la sécurité des coureurs, l'organisation se réserve le droit de modifier le tracé du parcours et d'apporter des modifications au déroulement de l'épreuve si nécessaire. En cas de problème de sécurité dans le pays ou la région pour des raisons politiques ou autres cas de force majeure, la course pourra être transférée dans un autre pays ou une autre région.

ARTICLE 7 - Équipement
Chaque coureur devra avoir un équipement en conformité avec la liste type figurant ci-après :
- un sac à dos avec poche à eau ou bidons (2,5 litres minimum)
- un sac de couchage léger
- une couverture de survie + un briquet + un sifflet + un couteau
- une lampe frontale + une lampe torche + piles de rechange
- un blouson coupe-vent chaud
- tee-shirt, cuissard, short ou collant, chaussures de trail, chaussettes, casquette ou foulard
- protection solaire (lunettes et crème)
- petite pharmacie d'urgence
- produits énergétiques (barres ou gel)

ARTICLE 8 - Balisage
Les coureurs devront impérativement suivre le balisage prévu par l'organisation suivant la configuration de la course. L'épreuve se déroulant sur des pistes et chemins, les points d'intersections seront indiqués par des balises (flèches directionnelles de couleur fluorescente et lumineuse).

ARTICLE 9 - Abandon
Un coureur qui abandonne ou qui est disqualifié ne sera pas autorisé à continuer l'épreuve, même hors classement. Il sera transféré à l'arrivée de l'épreuve, ou sur un CP, ou autorisé à suivre la course comme accompagnant dans un véhicule de l'organisation après accord formel de la direction de course.

ARTICLE 10 - Assistance médicale sur la course
2 médecins « *Doctrotter* » seront présents pendant toute la durée de l'épreuve. Ils interviendront sur le parcours dans des véhicules d'assistance. Tout coureur perfusé par l'équipe médicale sera mis hors course. Toute la course sera couverte par téléphone ou radio. La direction de course et les médecins seront en liaison permanente 24h/24. Les médecins seront habilités à mettre hors course tout coureur qu'ils jugeront inapte à poursuivre la compétition. Ils veilleront à son rapatriement à un point de contrôle sur la course.

ARTICLE 11 - Classement
Chaque coureur s'engage à titre individuel. Le classement individuel de l'épreuve se fera toutes catégories confondues.

ARTICLE 12 - Récompenses
Chaque coureur classé recevra une médaille ainsi que le T-shirt officiel de la course. Les 3 premiers de la course recevront une somme d'argent à déterminer. Des prix spécifiques seront attribués à des coureurs considérés par l'organisation comme particulièrement méritants, à savoir : un séjour de 3 nuits pour 2 personnes (hors week-end et jours fériés) offert par notre partenaire La Licorne Hôtel & Spa**** ; un séjour de 2 nuits pour 2 personnes (hors week-end et jours fériés) offert par notre partenaire Le Grand Cerf Hôtel & Spa***.

ARTICLE 13 (1) - Droits d'engagement
Le prix tout compris Chihuahua / Chihuahua est de 2.500 € (2.790 USD) par participant : coureur/accompagnant pour un séjour de 9 jours suivant programme (pension complète avec eau minérale). Le vol international est à la charge de chaque participant. **Pour tout inscrit avant le 30 septembre 2015, le prix sera de 2.300 € (2.570 USD).**

ARTICLE 13 (2) - Inscription
Le paiement des droits d'engagement se fera par chèque ou virement bancaire en 2 versements : un premier acompte de 1.100 € (1.230 USD) à l'inscription, le solde du paiement étant effectué avant le 22 janvier 2016.

ARTICLE 13 (3) - Dossier administratif
Documents obligatoires à retourner à l'organisation par courrier :
- le présent règlement, à remplir, dater et signer
- le bulletin d'inscription, à remplir, dater et signer
- le certificat médical, suivant modèle de l'organisation, rempli avec l'électrocardiogramme

À défaut, le coureur ne pourra pas prendre le départ.

ARTICLE 14 - Annulation
En cas d'acomptes déjà versés ou d'inscription versée en totalité, les barèmes de remboursement sont les suivants :
- 25% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre 90 et 60 jours du départ.
- 50% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre 59 et 30 jours du départ.
- 80% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre 29 et 15 jours du départ.
- 100% de la totalité des droits d'engagement seront retenus par l'organisation en cas de désistement intervenant entre 14 et 0 jours du départ.

Il est vivement recommandé à chaque participant de contracter une assurance annulation à titre personnel. En cas d'annulation de la course avant le départ, si celle-ci ne peut pas être transférée dans les conditions visées à l'article 6, les sommes perçues par l'organisation seront remboursées sans autre indemnité. L'organisation se réserve le droit d'annuler la course si le nombre de coureurs est inférieur à 15, les sommes perçues par l'organisation seront alors remboursées sans autre indemnité.

RÈGLEMENT (4/4)

ARTICLE 15 - Responsabilités
Chaque coureur participe à l'épreuve en pleine connaissance des risques que le déroulement de la course peut entraîner. Les coureurs et accompagnants participant sous leur propre responsabilité, l'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance physique ou d'accident. **En conséquence, chaque participant (coureur/accompagnant) renonce à tout recours à l'encontre d'ULTRA RUN ASIA.** L'organisation ne saurait se substituer à la responsabilité individuelle de chacun des participants. Ceux-ci doivent se plier aux règlements et formalités de police, douane et santé à tout moment du voyage.

ARTICLE 16 - Assurances
Chaque participant (coureur/accompagnant) sera couvert par une assurance garantissant les risques d'accident, d'assistance et de rapatriement sanitaire souscrite par l'organisation (police d'assurance consultable sur demande). Conformément à la loi de 1984 sur le sport, l'organisation a toutefois pour obligation de conseiller aux participants de contracter une assurance individuelle accident et décès.

ARTICLE 17 - Couverture image
ULTRA RUN ASIA se réserve tous droits exclusifs d'utilisation des images des coureurs pendant l'événement. Tout support photographique, vidéo ou cinéma, réalisé pendant l'épreuve ne pourra être utilisé qu'à des usages privés, sauf autorisation particulière d'ULTRA RUN ASIA.

Nom :

Prénom :

J'ai pris connaissance du présent règlement et en accepte tous les termes et conditions.

Fait à : **Date :**

Signature (précédée de la mention manuscrite « *lu et approuvé* ») :

du 22 au 30 avril 2016

ULTRA RUN RARÁMURI / **BULLETIN D'INSCRIPTION**

☐ **Prix départ Chihuahua (9 jours) : 2 500€**

☐ **Tarif préférentiel jusqu'au 30 septembre 2015 : 2 300€**

NOM : _____ PRÉNOM : _____

Coureur ☐ Accompagnant ☐

Téléphone : _____ Mail : _____

Adresse : _____ Code Postal : _____

Ville : _____ Pays : _____

Nationalité : _____ Profession : _____

Date de naissance : _____ Sexe : ☐ M ☐ F

Passeport n° _____ Expire le : _____

T-shirt Taille S☐ M☐ L☐ XL☐

- Je m'engage à participer à l'édition « *Ultra Run Rarámuri* » et paye à ce jour un acompte de 1.100 € à ULTRA RUN ASIA et règlerai le solde avant le 22 janvier 2016.

- Je prends note que mon inscription sera définitive à la date de réception de TOUS les éléments du dossier d'inscription listés ci-dessous.

- Le paiement des droits d'engagement au profit d'ULTRA RUN ASIA est fait, soit par chèque bancaire, soit par virement bancaire (frais à la charge de l'émetteur) :

Banque : BNP PARIBAS Paris Suffren (01682)
Code Banque : 30004 - Code Agence : 02740
N° Compte : 00010030863 - Clé RIB : 94
IBAN : FR76 3000 4027 4000 0100 3086 394 - BIC : BNPAFRPPXXX

Fait à : Date :

Signature :

Dossier d'inscription complet (Règlement – Bulletin d'inscription – Certificat médical – Acompte et solde des droits d'engagement) à renvoyer par courrier à :

ULTRA RUN ASIA – 68 avenue de Suffren - 75015 PARIS - FRANCE

CERTIFICAT MÉDICAL OFFICIEL ET OBLIGATOIRE (1/2)

Je soussigné, Docteur : _____

Adresse : _____

Certifie que ☐ Mr, ☐ Mme, ☐ Melle : _____

Né(e) le : _____ Dont le groupe sanguin est : _____

Présente un examen clinique normal,

Un poids de _____ kg, Une taille de _____ cm,

Une pression artérielle au repos de ,

Une fréquence cardiaque au repos de _____ par minute,

A réalisé un électrocardiogramme de repos 12 dérivations sans trouble de rythme, de conduction ou de repolarisation.

Ce tracé doit être effectué obligatoirement en janvier 2016 et présenté avec le présent certificat.

Après l'âge de 40 ans un ECG d'effort est vivement recommandé en plus de l'ECG de repos. Son résultat pourra être joint au présent certificat médical.

Ce coureur ne présente aucune contre-indication médicale et/ou d'ordre psychologique à une compétition de course/marche de longue durée (environ 200 km en 96h maximum).

Ses vaccins obligatoires DT-Polio sont à jour et il a été informé de la nécessité d'une vaccination contre l'Hépatite A et contre la fièvre Typhoïde.

Fait à : Date :

Signature et Cachet du Médecin :

CERTIFICAT MÉDICAL OFFICIEL ET OBLIGATOIRE (2/2)

Je soussigné, le concurrent (nom et prénom) : _____

Allergie : _____

_____

_____

Antécédents médicaux, chirurgicaux : _____

_____

_____

Traitement médical, habituel ou en cours, (noter le nom du principe actif : le DCI - Dénomination Commune Internationale et pas le nom commercial). **Attention, ceci est important sur le plan médical :**

_____

_____

_____

_____

_____

Je certifie exacts les renseignements ci-dessus.

Fait à : Date :

Signature du concurrent :